

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 16

Artikel: La monnaie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En voici une, par exemple, racontée par M. le docteur Barré dans une de ses dernières causeries médicales :

« Un abbé dans un accès de léthargie fut cru mort et enfermé dans un cercueil, avec un chat qu'il avait beaucoup aimé et qui ne voulait pas quitter la bière.

» Pendant qu'on le portait en terre, le léthargique revint à lui et se rendit bientôt compte de son affreuse position ; il s'empressa de dégager ses mains pour frapper sur les parois du cercueil et appeler au secours. Mais, sentant un corps sur sa poitrine, il le pinça vivement. C'était le chat qui se mit à miauler de toutes ses forces.

» Tout le monde s'empressa de fuir, croyant que c'était le diable en personne qui venait chercher la dépouille du pauvre abbé. Peu à peu on s'hardit et l'on ouvrit la bière, le chat ne fit qu'un bond au dehors et le mort ressuscité s'enfuit à toutes jambes au presbytère, traînant le drap dont on l'avait entouré. »



Couumeint quiet faut jamé tsandzi dè municipalitatâ.

On iadzo, mā y'a dza on bocon grantenet, la municipalitat dè Prelhy avai éta raclliâie. Ne sé pas que y'avai z'u, mā tantiâ que quand vegniront lè vôtés, diabe lo ion que restâ. Lo syndico, lè municipaux, lo greffier et mémameint lo sergent, tot fut tsandzi.

Lo grandzi dâo tsaté, qu'avai amoudiâ po chix ans et qu'avai onco trâi z'ans à férè, sè peinsâ : Faut pardié profitâ dè cein que sont ti novés po lâi démandâ dè mè rabattrè oquière. Su pas d'obedzi dè lâo deré por quoi y'é vôtâ, et suivant la bianna que l'aront, sont dein lo ca dè mè cein accordâ, que cein m'âodrâi rudo bin.

On dzo que ellia novalla municipalitat avai 'na tenâblia, lo grandzi dâo tsaté lâi va et lâo fâ : Brâvo messieux, vigno vairé vers vo se vo z'ariâ la bontâ dè mè rabattrè oquière su m'n'amodiachon, kâ y'é onna rude corda à teri avoué mè dozè z'einfants et ma modze qu'a avortâ l'autro dzo, et vo fariâ quie onna bouna akchon dè mè rongnâ oquière.

— Eh bin, se repond lo syndico, faut sailli on momeint que devant et ne dévezereint de l'affrére.

Quand fut frou, la municipalitat sè peinsâ que du que lo grandzi avai misâ li-mémo lo domainio dâo tsaté, ne faillai rein tsandzi âi condechons et lo firont reintrâ.

— Vâidè-vo, se lâi fe lo syndico, ne sein bin fâtsi, mā n'y a pas moian dè rabattrè, kâ l'est vo qu'âi misâ et foudrâi asseimbiâ lo conset generat, et sarâi bin on hazard se voudront ouré parlâ dè vo baissâ.

— Eh bin bondzo, messieux, que fe lo grandzi ein traiseint son bounet et ein s'ein alleint, que lo bon Dieu vo mantigné grand temps municipaux !

— Et porquière ditê-vo cein ?

— Pace que plie vo tsandzi, plie crouïo vo z'îtés !



La Monnaie.

Il vient de paraître un ouvrage intitulé : *La Monnaie dans l'antiquité*, par François Lenormand, qui nous révèle de surprenantes découvertes. Se serait-on jamais attendu à apprendre, par exemple, que la lettre de change a existé avant la monnaie ? que cette lettre de change, faite de papier, avait été gravée dans l'argile molle et cuite ensuite au four, et que ces briques de change étaient envoyées à de très grandes distances et « honorées » par le débiteur ; ou aussi que les Phéniciens avaient un commerce très florissant et une industrie très développée avant l'invention des monnaies ?

L'histoire du commerce remonte donc bien plus haut que l'histoire des monnaies. On a certainement vendu et acheté plus de 4,000 ans avant notre ère, et quelques-unes des lettres de change sur briques reproduites par M. Lenormand datent peut-être d'un millier d'années avant Jésus-Christ ; mais l'Assyrie, qui a fourni les briques conservées au musée de Londres, ne connaissait pas encore ces pièces de métal marquées au coin d'une autorité publique auxquelles nous réservons le nom de monnaies.

Mais à qui revient l'honneur de les avoir inventées ? Le lexicographe Pollux, qui florissait vers la fin du deuxième siècle de notre ère, dit qu'il est bien difficile de résoudre la question de savoir si Phidon l'Argien a été le premier à frapper monnaie, ou si ce sont les Lydiens, et cette difficulté n'est pas encore résolue aujourd'hui. Les auteurs les plus marquants n'ont pas pu se mettre d'accord sur l'époque où vivait Phidon, roi d'Argos, qui fit frapper des monnaies au type de la tortue, dans l'île d'Egine, dont il était maître. Les uns le font contemporain d'Iphitus et de Lycorgue (869-895 avant Jésus-Christ) ; d'autres le placent dans le huitième, même dans le septième siècle (660) avant notre ère. Le roi de Lydie, Gyges, son concurrent pour la priorité de l'invention, vécut de 616 à 678.

Si nous prenons le mot *monnaie* dans le sens économique, on a réellement fait des monnaies en Lydie, en marquant d'un poinçon royal des lingots d'or allié d'argent, d'un poids déterminé ; si, au contraire, nous le prenons dans le sens vulgaire, qui s'attache à la forme extérieure, ce sont certainement les espèces d'Egine qui doivent figurer en tête de la série. Quoi qu'il en soit, il est certain que la frappe des premières monnaies a eu lieu un peu avant ou un peu après l'an 700 avant Jésus-Christ, et qu'elles se sont répandues très vite, car le commerce était déjà très développé, et il apprécia au premier coup d'œil l'incontestable supériorité des espèces monnayées sur les lingots traditionnels, quelque exacts qu'en fussent le poids et le titre.

L'emploi des métaux pour mesurer la valeur a précédé la frappe des monnaies ; mais quel métal employait-on ? Avait-on établi à ces époques lointaines un rapport de valeur déterminé entre l'or et l'argent, entre l'argent et le cuivre ? Evidemment, car on n'aurait pas pu se passer de ces rapports. M. Lenormant nous présente sur ce point des chapitres bien intéressants, et qui prouvent que les rapports de valeur entre les divers métaux monétaires ont subi de grandes fluctuations, et cela sans qu'on ait essayé d'établir le double étalon. C'est l'étalon d'argent qui a régné en Asie, en Grèce et à Rome ; le prix de la pièce ou plutôt du lingot d'or resta presque constamment variable.

Un chapitre curieux est celui des monnaies fourrées. C'était purement et simplement de la fausse monnaie, et le nom vient du procédé employé : l'intérieur de la pièce, l'âme, était en un métal de peu de valeur, fer, plomb, cuivre ; l'extérieur était revêtu d'une mince feuille d'argent, rarement d'or ; âme et enveloppe étaient soumises en même temps à la frappe monétaire. Il n'est pas étonnant qu'on ait songé d'autant à faire de la fausse monnaie. Tant qu'on n'avait que des lingots vérifiés, essayés et pesés lors de chaque transaction, l'idée de la fraude ne pouvait venir à personne ; mais, dès que la forme et les signes extérieurs de la monnaie parurent constituer la principale cause de sa va-

leur, on s'ingénia à reproduire les marques extérieures, dans l'espoir que la plupart des vendeurs s'en contenteraient.

Les premiers fraudeurs étaient sans doute de simples particuliers ; mais les Etats en détresse ne tardèrent pas à les imiter. Rome, paraît-il, en a donné l'exemple pendant qu'elle se défendait contre Annibal ; mais d'autres pays y ont eu recours, comme le prouvent les pièces conservées dans nos cabinets numismatiques. Toutefois, les gouvernements qui ont eu recours à cette fraude ne se faisaient pas illusion sur le caractère de la mesure ; ils ne s'imaginaient nullement pouvoir fixer à volonté le prix du métal, et même ils punissaient sévèrement les particuliers qui s'avisaient de les imiter. Ils s'excusaient par la « raison d'Etat. » Plus tard, on abandonna le genre de fraude connu sous le nom de *monnaie fourrée* pour introduire des alliages dans lesquels le métal commun l'emporta de plus en plus sur le métal précieux. C'est aussi par l'abaissement du titre que, généralement, la fraude s'effectuait au Moyen-Age.

Nous trouvons dans une correspondance de Strasbourg cette jolie boutade :

« Un officier du beau régiment des gardes à cheval de l'empereur Nicolas avait donné l'ordre à son bijoutier d'envoyer un bracelet à une petite actrice. Le commerçant expédia aussitôt cet objet, sur lequel on lisait en diamants le souhait : *Dieu te garde*. »

Quand le cuirassier revint auprès de la belle, cette dernière lui montra le bracelet, raisonnablement augmenté quant à l'inscription.

— Cet idiot de bijoutier, dit-elle, n'avait écrit ta qualité qu'incomplètement, mais j'y ai mis bon ordre en la faisant compléter. Regarde.

Et elle la lui montrait augmentée des deux mots : *à cheval* ; ce qui fait qu'au lieu de la première inscription : *Dieu te garde !* on lisait : *Dieu te GARDE À CHEVAL.* »

Un malade qui a la cervelle toute remplie d'ordonnances et de prescriptions hygiéniques, voit entrer chez lui son médecin au moment où il se mettait à table pour essayer de déjeuner.

— Ma foi, docteur, vous arrivez à propos. Dites-moi, peut-on manger à jeun ?

Une pauvre vieille femme du Pays-d'Enhaut, qui est venue tout récemment habiter Lausanne avec son fils, se trouve assez gravement malade et éprouve surtout beaucoup d'ennui.

— Croyez-vous que je me rétablisse ? demandait-elle au docteur R... ; voyons, dites-le moi une fois franchement.

— Hélas, ma chère dame, vous savez... à votre âge... à 78 ans, il faut un peu s'attendre...

— Oh ! monsieur le docteur, interrompit-elle, ça ne me ferait encore rien de mourir ; mais, voyez-vous, je ne puis pas penser à aller dans un cimetière que je n'ai pas accoutumé.

Un jeune tambour du district de Cossenay écrivait dans ce sens au colonel B... pour solliciter un congé :

« Je viens vous demander un petit congé, mon colonel... mais je n'ose presque pas vous dire pourquoi... pensez que je me marie ! Je vous assure que j'étais bien loin de m'y attendre. »

Une dame, souffrant de douleurs névralgiques, écrivait l'autre jour à l'un de nos médecins :

« Monsieur le Docteur,
» Ayez la bonté de venir s'il vous plaît et de prendre votre seringue à mort fine. »

Un huissier revenant d'une course inutile rapporte à son avocat une note de frais non payée.

— Tenez, dit-il, votre débiteur m'a dit d'aller au diable.

— Alors, qu'avez-vous fait, demande l'avocat.
— Eh bien ! répond l'huissier, je suis venu aussitôt chez vous... »

A l'école. — Le régent : — Comment appelle-t-on l'établissement où l'on enferme les vauriens qui ont besoin d'être corrigés ?

L'élève : — C'est une maison de correction.

Le régent : — Bien. Maintenant dites-moi où vont les malfaiteurs plus dangereux, par exemple les assassins, les grands voleurs, etc. ?

L'élève, après un instant de réflexion :

— Ceux-là vont en Amérique !

Casino-Théâtre. — On nous annonce que la troupe lyrique de Genève, dirigée par M. Genevois, nous donnera mercredi, 24 avril, une représentation d'opéra composée d'*Othello*, grand opéra de Rossini et du **Maitre de Chappelle**. Othello est une des œuvres les plus remarquables de Rossini ; nulle part il n'a mis à la fois plus de passion, d'énergie, et de pathétique. — M. Genevois chantera le rôle d'Othello et il a engagé Mme Téoni, première forte chanteuse du théâtre Lyrique de Paris. Tout nous promet donc une brillante soirée dont le public lausannois sera heureux de profiter.

La livraison d'avril de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* contient les articles suivants : — Pompéi d'après les recherches récentes, par M. E.-P. Gœrgens. — Amour par télégraphe. — Nouvelle, par M. Louis Favre. (Quatrième partie.) — La Turquie contemporaine, jugée par un Allemand, par M. Ernest Lehr. (Seconde et dernière partie.) — La comédie du Renard. Scènes récentes, par M. Marc Monnier. — Un grand jour. — Nouvelle, de M. Edm. de Amicis. — Chronique parisienne. — Chronique italienne. — Chronique allemande. — Chronique anglaise. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau chez George Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

L. MONNET.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY.